

Compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2015

Présents : Mmes Évelyne ESTELLÉ, Marie-Sylvie ADREANI, Michèle PEYRON, MM. Louis BESSON, Pierre-David MOINE, Mickaël BLACHON, Jean Louis DURSAPT et Patrice BOULLLOUD.

Absents : Catherine TOUZET, pouvoir donné à Louis BESSON

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30.

Secrétaire de séance : Patrice BOULLLOUD.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 mars 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande s'il y a des questions orales à étudier en fin de séance. Les réponses étant négatives, il est passé aussitôt à l'ordre du jour.

1 et 2/ Détermination des taux d'imposition des taxes directes locales (taxe d'habitation, etc.) et des divers tarifs et redevances et budget primitif 2015 (budget communal et budget du service « eau et assainissement »).

Madame le Maire rappelle que les conseillers ont reçu dès jeudi 2 avril les documents préparés en son nom par Louis BESSON et lui donne la parole.

Louis BESSON précise que quelques petites modifications sont à apporter aux documents envoyés, suite à un oubli (intégration de la dissolution du SIANC en 2014) et à une erreur de calcul. Cela ne change pas les grandes lignes du projet et ne touche que 8 lignes en dehors des lignes de totaux. Les documents corrigés sont alors distribués aux membres qui les ont par ailleurs reçues préalablement par courrier électronique.

Les nouveaux tarifs, applicables pour l'essentiel à partir du 1^{er} mai 2015, sont adoptés à l'unanimité, notamment la gratuité pour une première visite des installations d'eau potable en liaison avec l'article 6 du règlement de l'eau. La ou les visites suivantes qui s'avèreraient nécessaires seront alors facturées 20 euros en plus des frais réels liés par exemple à la nécessité de faire appel à une entreprise en cas de difficultés à comprendre la constitution de l'installation en rapport avec la séparation complète entre le réseau d'adduction d'eau de la commune et les eaux provenant de ressources personnelles telles que sources ou puits. À noter que les tarifs pour l'adduction d'eau seront inchangés en 2015-2016 par rapport à ceux de 2014-2015 et que, pour l'assainissement collectif, on reviendra aux tarifs de 2012-2013.

Les taux des taxes locales sont proposés en augmentation de 5 % pour tenir compte des dépenses à venir qu'il convient de commencer à financer : achat d'un tracteur pour le déneigement en remplacement de deux des véhicules existants, contribution à l'installation du très haut débit, restructuration de la mairie, etc. Cela donne lieu à débat. Les taux proposés sont finalement adoptés par 4 voix pour dont la voix prépondérante du maire, 4 voix contre et une abstention.

Louis BESSON présente alors les budgets primitifs et répond aux questions posées. Le budget communal est alors adopté dans les mêmes conditions que pour les taxes locales, le budget eau et assainissement étant, lui, adopté à l'unanimité.

3/ Nombre de membres de la commission école et candidatures

La commission école comporte à ce jour, en plus de la présidente, Evelyne ESTELLE, trois membres Marie-Sylvie ADREANI, Patrice BOULLLOUD et Pierre-David MOINE qui en est le vice président.

Madame le Maire demande à l'assemblée combien de membres elle souhaite pour cette commission. Le conseil municipal vote à l'unanimité le nombre de 4 membres en plus du président.

Madame le Maire demande qui souhaite être membre de cette commission. Michèle Peyron propose sa candidature qui est approuvée par 8 voix pour et une abstention.

4/ Candidatures à la commission « Urbanisme »

Le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 6 mars dernier de maintenir le nombre de personnes de la commission « Urbanisme » à 5 en plus du maire. Elle est actuellement constituée de JL DURSAPT, Patrice BOULLAUD, Catherine TOUZET et Mickaël BLACHON.

Louis BESSON, lors du conseil municipal précédent était intéressé mais souhaitait prendre le temps de la réflexion.

Madame le Maire demande qui souhaite être membre de cette commission. Louis BESSON propose sa candidature qui est approuvée par 8 voix pour et une voix contre.

5/ Position de la commune concernant son adhésion au Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018.

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a pour objectif d'aider les collectivités (Communes et CCMP) à mettre en œuvre ou à développer une politique globale et concertée en faveur de l'accueil des enfants et des jeunes en terme d'offre de garde ou d'activités de loisirs pour les enfants et les jeunes de 0 à 17 ans. Il est signé pour une durée de 4 ans du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018 entre les collectivités, la CAF (Caisse d'allocations Familiales) et la MSA (Mutuelle Sociale Agricole).

Depuis septembre 2014, la commission culture social CCMP, les communes et les partenaires travaillent au renouvellement de ce CEJ et de nombreuses réunions ont eu lieu sur les différentes thématiques (petite enfance, enfance et jeunesse).

La CCMP demande à ce que la commune se positionne avant le 10 avril sur le souhait politique et le budget prévisionnel qu'elle pourrait allouer pour soutenir des projets mutualisés d'accueil de Loisirs enfance et jeunesse.

La commission lien social s'est réunie récemment à ce propos, et à ce jour, les besoins sur notre commune ne sont pas réels. Le conseil municipal décide donc à l'unanimité de ne pas adhérer dans l'immédiat au CEJ mais se laisse la possibilité de rentrer dans la démarche si un projet mutualisé avec d'autres communes se concrétisait et correspondrait à nos besoins.

6/ Emplacement Réservé R3

M. Brun, propriétaire de terrains au centre du village (en face de la maison d'œuvre) souhaite vendre ces terrains et réaliser un projet d'aménagement. Or, la commune, dans le PLU approuvé fin 2012 a déclaré « emplacement réservé » (R3) une partie de ces terrains (surface de 2248m²). M. Brun voudrait savoir si la commune est toujours intéressée par cette réserve. Deux possibilités existent :

- Soit la commune est intéressée et M. Brun nous propose un tarif (la commune demandera une estimation par les domaines),
- Soit la commune n'est pas intéressée. Dans ce cas, M. Brun souhaite déposer un permis d'aménager, ce qui suppose d'avoir entre temps révisé le PLU (durée 1 an en moyenne) en sachant que si le nombre de maisons construites sur ces parcelles est supérieur à celui initialement prévu, il faudra enlever des constructions ailleurs, ce qui défavorisera certains propriétaires.

Madame le Maire a contacté M. Brun à ce sujet et lui a notifié qu'il avait la possibilité de mettre en œuvre son « droit de délaissement » (article L123-17 du code de l'urbanisme) en mettant la commune en demeure d'acheter les terrains en question. La commune a alors un an pour se prononcer sur le prix proposé et un an de plus pour le payer (cas d'accord à l'amiable). A ce jour, la commune n'a reçu aucun courrier de la part de M. Brun.

7/ Subventions à allouer à :

- Club Omnisport de Tarentaise (COT), pour le Trail du 24 mai. Madame le Maire rappelle que, suite au refus du conseil municipal d'accorder une subvention au club omnisports de Tarentaise (COT) en raison de l'insuffisance des informations fournies, le club a donné un ensemble d'informations qu'elle présente.

Elle rappelle aussi que, si une subvention a été attribuée au COT en 2014, il avait bien été stipulé que c'était à titre exceptionnel.

Au regard des éléments fournis, le conseil municipal se prononce par cinq voix pour et quatre voix contre pour l'attribution au COT d'une subvention de trois cents euros.

- Mission Locale Jeunes (MLJ) : Madame le Maire présente la demande de subvention de la mission locale jeunes Ondaine Haut-Pilat, à savoir une cotisation de 1.02€/habitant soit 473€ au total (sur une base de 464 habitants). Le conseil municipal notifie que les informations financières fournies avec la demande sont peu explicites et décide à l'unanimité moins trois abstentions de ne pas accorder de subvention à cette mission locale, l'invitant toutefois à présenter si elle le souhaite une nouvelle demande avec, cette fois, les éléments permettant au conseil de mieux apprécier la validité ou non de la demande.

- Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) : Madame le Maire présente la demande de subvention de l'ADMR et précise qu'elle est accompagnée de tous les documents permettant de prendre une décision. Elle signale toutefois que, en sa qualité de présidente de l'ADMR, elle s'abstiendra lors du vote.

Un premier vote a lieu qui ne permet pas de décider : quatre voix pour l'attribution d'une subvention, quatre voix contre et l'abstention du maire, président de séance.

Après une nouvelle délibération, le conseil municipal refuse d'accorder une subvention à l'ADMR par cinq voix contre l'attribution, trois voix pour et une abstention.

8/ Désignation des membres de droit de l'association « Tarentaise Amitiés ».

Madame le Maire et Michèle PEYRON rappellent que les élus de la commission lien social sont à l'origine d'activités mises en place pour les anciens et que ces derniers ont souhaité s'organiser en association. Les statuts de cette association intitulée Tarentaise Amitiés prévoient la présence d'un représentant de la commune au sein du conseil d'administration.

Madame le Maire fait donc un appel de candidatures. Une seule personne manifeste son souhait d'y participer : Marie-Sylvie ADREANI.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité moins une abstention, la nomination de Marie-Sylvie ADREANI comme représentant de la commune au conseil d'administration de l'association Tarentaise Amitiés.

9/ Informations diverses.

- La commune est actuellement en réflexion sur la mise en place d'un regroupement pédagogique intercommunal avec le Bessat. Les membres de la commission « éducation » récupèrent dans un premier temps toutes les informations indispensables et organiseront des rencontres avec les différents partenaires concernés pour permettre, dans un deuxième temps, au conseil municipal de se positionner sur ce dossier.
- Site internet : une prochaine rencontre aura lieu avec Claude Charreyron pour la poursuite de la mise en œuvre du site.
- Dates à retenir :
Pilat propre : 18 avril 2015, Terre des Homme : 6 juin 2015, vente des fleurs (APE) : 29 et 30 mai 2015, Trail du COT : 24 mai 2015.

Constatant que tous les points de l'ordre du jour ont été examinés, madame le Maire lève alors la séance à 23h15.

Affiché le 18 avril 2015

Le Maire

Évelyne Estellé